



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question au Gouvernement n° 404

Texte de la question

ACCÈS AUX CLASSES PRÉPARATOIRES

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bruno Le Maire. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. J'interviens en tant qu'élu national, mais aussi en tant qu'élu d'une ville qui comprend deux quartiers difficiles : celui de Nétreville et celui de La Madeleine.

Dans ces quartiers, sous l'impulsion de Jean-Louis Debré et grâce aux mesures prises sous la législature précédente par Jean-Louis Borloo, des progrès considérables ont été réalisés en matière de rénovation urbaine et d'accompagnement des habitants. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour que tous les citoyens français bénéficient des mêmes droits. Nous devons notamment progresser dans deux secteurs.

Le premier, c'est l'emploi. (*" Ah ! " sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Nous devons permettre à tous les jeunes sans diplômes et sans qualification d'accéder plus facilement au travail et à l'entreprise. Les résultats que la majorité, le Gouvernement et le Président de la République ont obtenus depuis plusieurs mois sur le front de l'emploi montrent que nous réussissons.

Le second, c'est l'éducation. Vous avez beaucoup fait pour concentrer les moyens des zones d'éducation prioritaire et faciliter l'accompagnement des élèves les plus en difficulté, monsieur le ministre, mais là aussi, il reste des progrès importants à accomplir pour que les élèves les plus motivés et les plus méritants de ces quartiers puissent accéder aux filières longues de l'enseignement supérieur et aux meilleures écoles de la République.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures concrètes vous entendez prendre en ce sens, afin que la République tienne ses promesses sur l'ensemble du territoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur Le Maire, vous avez raison : il existe en France un phénomène d'autocensure qui fait que certaines familles, notamment les plus défavorisées, considèrent que les filières d'élite et les classes préparatoires ne sont pas pour elles. (*Exclamations sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Cette autocensure touche même les lycées, puisqu'ils sont quatre cents à n'envoyer jamais aucun élève en classes préparatoires.

J'ai reçu mission du Premier ministre et du Président de la République de faire en sorte que l'égalité des chances ne reste pas un vain mot. C'est pourquoi nous avons demandé aux recteurs que tous les lycées, en particulier ceux où les familles défavorisées et les élèves en difficulté sont les plus nombreux, envoient au moins 5 % de leurs élèves de classes terminales en classes préparatoires. Nous avons mis en place un dispositif qui permettra de le vérifier, et si les résultats ne sont pas satisfaisants, nous lancerons au mois de juillet un deuxième appel afin d'atteindre le chiffre souhaité.

Pour cela, il faut aussi informer les familles et les accompagner en matière de logement, d'aide scolaire et d'information générale, car elles manquent souvent cruellement de ressources en ce domaine. Ce dispositif, je le rappelle, fait partie du volet " Éducation nationale " du plan " Espoir Banlieues " de Fadela Amara.

Enfin, Valérie Pécresse et moi-même souhaitons, comme l'ensemble du Gouvernement, que la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur d'ici à 2010. La méritocratie, c'est-à-dire la possibilité pour tous

les élèves, quelles que soient leurs origines, d'accéder aux filières d'excellence, doit contribuer à la réalisation de cette ambition. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 404

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mars 2008